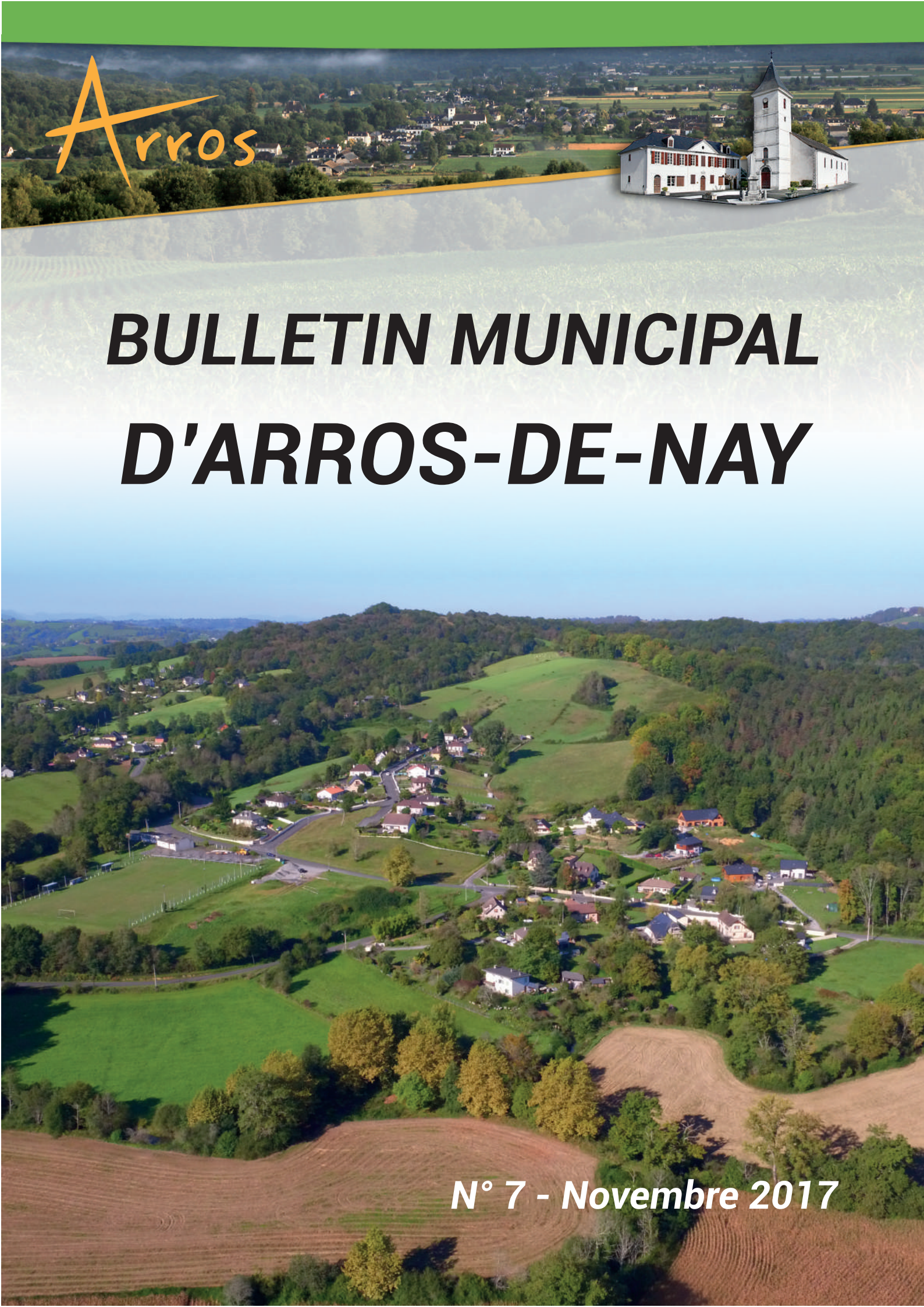


An aerial photograph of the village of Arros-de-Nay, showing a mix of green fields, forests, and residential buildings. In the foreground, there are large, brown, tilled fields. The village is nestled in a valley, with a church and other buildings visible. The background shows rolling hills and more distant villages under a clear sky.

Arros



BULLETIN MUNICIPAL D'ARROS-DE-NAY

N° 7 - Novembre 2017



Le mot du Maire

Dans le cadre des focus historiques que nous mettons en lumière sur nos quartiers d'Arros, Pétra HEIJDENRIJK a réalisé un dossier sur le quartier du Petit Hameau. La richesse des éléments recueillis auprès de ses habitants nous offre de belles histoires et des anecdotes nombreuses. Ce récit justifie d'inclure, cette fois encore, 4 pages intérieures dans notre Bulletin, pour contenir tous les récits et vous faire mieux découvrir ce secteur de notre village peut-être moins connu de certains !

Vous allez également découvrir l'autre réalisation importante pour notre village et notre école : un nouveau grand préau, achevé pour cette rentrée de septembre, indispensable au bon fonctionnement de l'école et de ses 105 élèves.

Nous avons aussi réussi, pour une année, à bénéficier d'un contrat aidé, de 20 heures hebdomadaires, dédié à l'entretien général de notre village et des bâtiments qui en ont tant besoin.

En ce qui concerne le chantier indispensable des adresses des rues et numéros, malgré la promesse de recevoir les nouvelles plaques de rues pour fin août, la société a malheureusement repoussé sa livraison au 9 novembre prochain, ce qui nous empêche toute mise en place jusqu'à cette date, ce que nous regrettons beaucoup pour les habitants qui les attendaient.

Enfin, de nombreux travaux obligatoires de sécurisations et de mise aux normes pour les handicapés vont devoir être réalisés sur cette fin d'année dans et autour de la Mairie et de la Maison pour tous.

Quant à la gestion globale de notre commune, elle s'avère au fil des années, de plus en plus difficile à équilibrer sur le plan budgétaire. Les dotations nationales ou départementales continuent de diminuer, à l'exemple des subventions départementales de voiries qui sont passées de 15 000 € annuels à 6 750 € en 2017. Des incertitudes pèsent sur les moyens disponibles pour les prochaines années, avec par exemple les réformes sur les taxes d'habitation pour laquelle aucune précision ne nous a encore été apportée sur les mécanismes de compensation, etc... Nous essaierons cependant de continuer à trouver toutes les économies et les ressources pour assurer la bonne gestion de notre commune.

Avec notre site internet, l'affichage communal, la presse régionale (grâce au dynamisme de Gilbert LABEYRIE) et les mails (pour ceux qui se sont inscrits), tous ces moyens permettent, nous l'espérons, de suivre ce que toute l'équipe municipale (collaborateurs et élus) et nos associations réalisent tout au long de l'année pour le mieux vivre dans notre village.

Nous sommes donc très heureux de vous remettre ce 7ème numéro car cette communication ou les manifestations réalisées dans le cadre de nos rendez-vous culturels sont autant de liens utiles à nos yeux pour partager.

Bonne lecture

Très sincèrement

Gérard d'Arros
Maire d'ARROS-DE-NAY.

Ouverture au public :

Horaires de la Mairie :

Lundi 10h00 à 12h00
Mardi, jeudi et vendredi : 15h00 à 17h00
Mercredi : 15h00 à 19h00

Horaires de la Bibliothèque :

Mardi : 16h30 – 18h00
Mercredi : 15h30-18h30
Samedi : 11h00-12h00

En dehors de ces horaires, vous pouvez adresser
un e-mail à mairie.arros@wanadoo.fr

Mairie de Arros-de-Nay : 05 59 71 23 16

Site internet d'Arros-de-Nay : www.arrosdenay.fr

Site Internet de la Communauté des Communes du Pays de Nay : www.paysdenay.fr

Page de garde : Photo des lotissements du Point de vue, des Vignes et du Petit Hameau. Cette prise de vue par drone a été réalisée gracieusement par Thibault et Michel Sanjaume de la société Quadrimage64 qui est installée à Arros. Nous remercions chaleureusement Thibault et Michel pour leur collaboration et vous encourageons à consulter leur site internet (<https://quadrimage64.com>) et à faire appel à leur service.





État Civil

Décès :

- Léon JEANTOY le 7 août 2017
- Marc CARRERE le 9 août 2017
- Julie-Henriette BRUNE le 16 septembre 2017
- Alice BIDART le 6 octobre 2017

Naissances :

- Oscar Marcel Jules GALLEGRO le 20 avril 2017
- Enzo Nicolas Pascal Christian LAGLAINE le 6 mai 2017
- Mila Jeanne CAMPS-GUIRAN le 8 mai 2017
- Mohamed TORCHI le 22 mai 2017

Mariage :

- Alexandre LANGLE-ANDREU et Lydia MINÉ le 26 août 2017

- Julia Victoire MATHIEU le 29 juillet 2017
- Rose TESSARIOL le 29 juillet 2017
- Lola PERIZ CARRERE le 24 août 2017
- Maïzena Josefina Muguet GRABIÉ LÉGERET le 23 septembre 2017

Les brèves

A vos idées :

Une boîte à idées qui scintille est disponible à la Mairie pour accueillir vos idées lumineuses.

N'hésitez pas par exemple à nous faire part de vos propositions d'amélioration du bulletin. Merci à Elodie Vedrenne et aux enfants de l'ALSH pour la confection de cette jolie boîte.



La sonnerie de l'église réparée :

Au mois de juin dernier, la grande cloche du village est tout à coup devenue muette !

Après le constat d'une panne mécanique (le marteau de la cloche s'était dessoudé), il fallait rapidement intervenir. Immédiatement contacté, notre « spécialiste et artiste soudeur » Philippe BOUYER a très gentiment accepté de consacrer gracieusement un dimanche après midi, à réparer solidement le marteau qui pourra maintenant fonctionner de longues années... Merci Philippe

Rappel sur les containers communs :

Nous rappelons aux habitants qui bénéficient de la collecte porte-à-porte avec bacs individuels de ne pas déverser leurs déchets dans les containers des points de collectes collectifs. En effet, ceux-ci sont exclusivement réservés à des habitants d'impasse ou de sec-teurs isolés qui n'ont pas de containers individuels.

Du nouveau au sein du personnel communal :

Grâce à un contrat aidé que nous avons réussi à obtenir récemment pour une année, nous avons pu accueillir Christophe Roiseux depuis le 1er septembre pour l'entretien des bâtiments et l'ensemble des petits travaux de la commune.

L'actualité d'Arros-de-Nay :

Nous vous rappelons qu'afin d'assurer une communication rapide et ciblée aux habitant(e)s d'Arros, nous envoyons aux personnes qui nous ont donné autorisation, des informations par e-mail. Il s'agit d'informations aussi diverses que l'annonce d'un événement organisé par une association, des comptes-rendus de conseils municipaux, des informations sur la perte d'animaux...

Les adresses électroniques sont exclusivement conservées en Mairie et n'apparaissent pas dans les e-mails.

Vous souhaitez faire partie des destinataires ? Précisez le par e-mail à : mairie.arros@wanadoo.fr.

Vous pourrez également sur simple demande être supprimé de cette liste.

Stell'art :

Le 24 juin, l'association Stell'art dirigée par Marine Grizaud et Valentin Arcourt a présenté son spectacle de comédie musicale à la Maison Pour Tous, transformée pour l'occasion en véritable scène. Agés de 4 à 17 ans, les élèves étaient fiers de présenter au public venu nombreux, le travail réalisé toute l'année en chant, danse et théâtre.

Ambiance orientale assurée, avec costumes drapés et jeux de lumière pour jouer Aladin.

D'autres jeunes ont dévoilé leurs talents de chanteurs, en solistes pour certains.

Enfin, avec enthousiasme et dynamisme tout le groupe a interprété la fameuse comédie musicale new-yorkaise : Grease.

Nouveauté : depuis septembre, les adultes peuvent aussi s'initier à la comédie musicale.

Pour plus de renseignements sur l'association et les cours dispensés :

<http://stell-art.wixsite.com/association>

Les rendez-vous culturels d'Arros-de-Nay

Depuis le dernier bulletin du mois de mai deux rendez-vous ont eu lieu à la Maison Pour Tous dans le cadre des rendez-vous culturels d'Arros-de-Nay, proposés par la Commission Animation de la municipalité.

Les moulins à eau :

Le vendredi 8 septembre, Maïwenn HOUZAY, conférencière, était bien placée pour faire découvrir les moulins à eau du Béarn, à travers un diaporama devant plus de 80 personnes.



En effet, diplômée en Histoire de l'Art et spécialiste du petit patrimoine lié à l'eau, elle a choisi de s'intéresser aux moulins de notre département depuis 2007. Après les avoir répertoriés et géo localisés, elle a étudié leur histoire et leur évolution au cours des siècles et désire aujourd'hui partager ses découvertes avec les publics dans le but de transmettre et de valoriser ce petit patrimoine tombé dans l'oubli ou bien méconnu des nouvelles générations. Sa conférence, outre la pédagogie apportée sur le fonctionnement de ce type de bâti, a abordé l'aspect historique de ces moulins, leur architecture, leur emplacement, leurs activités sans oublier le travail du meunier et la vie au moulin. Elle a évoqué pour finir l'aspect actuel de la plupart de ces moulins privés, leur évolution au fil du temps et leur devenir.

L'Aventure en Vélos Solaires :

Le vendredi 13 octobre dernier, à l'occasion de la fête de la science, la municipalité a proposé un moment d'échange autour des vélos solaires avec notamment la projection d'un film documentaire qui retrace une aventure hors du commun et unique au monde, où l'énergie solaire permet à l'homme de vivre le monde différemment. Bernard CAUQUIL est enseignant à l'Université de Toulouse sur le campus de Tarbes où il intervient auprès de jeunes enseignants nouvellement recrutés ainsi que dans la formation en informatique industrielle des étudiants en IUT Génie Mécanique et Productique.

A 18H00, il a présenté un vélo solaire qu'il a conçu et fabriqué. Quelques personnes ont pu tester son prototype. Le film documentaire projeté à 20h30 racontait l'aventure de Bernard Cauquil mais également celle de Béatrice Cazenave et Yannick Aspe et de 23 autres équipes qui ont parcouru les 7 000 km du parcours Sun Trip 2015 Milan-Antalya-Milan en utilisant uniquement la recharge solaire et leur énergie musculaire.

Ce film allie douceur, humour et performances en sautant d'un aventurier à l'autre et d'un pays à l'autre. Cette projection a été suivie d'un moment d'échange en présence du vainqueur Bernard CAUQUIL, et de Béatrice et Yannick.

Bernard Cauquil prendra en juin le départ de l'édition 2018 « Sur les routes de la Soie » : 12000 km de Lyon à Canton (Guangzhou) en Chine.

Si cela vous intéresse vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site : <http://urlz.fr/5KvY>



Bâtiments

Mon beau préau ! :

Tout aura commencé par la volonté du conseil municipal de mettre à la disposition des plus petits un espace leur permettant d'exercer des activités extérieures à l'abri des intempéries.

Puis vint la phase de recherche des aides, subventions, réserve parlementaire sans lesquelles ce projet n'aurait pu aboutir (réalisation sans aucun emprunt en total autofinancement).

Et après quelques mois d'études, l'obtention du permis de construire le 15 Mai 2017, la sélection par Appel d'Offre des entreprises le 16 Mai 2017, le chantier du préau de l'école commença le 19 juin 2017 pour être livré 3 mois plus tard le 12 septembre 2017.



Cette structure en ossature 100 % bois, d'une surface couverte de 130 m² (dont environ 10 m² de local de rangement), adossée au mur de la bibliothèque, recouverte d'ardoise naturelle de premier choix a été réalisée dans le respect total des règles sismiques régissant notre zone géographique et de la réglementation des Etablissements Recevant du Public.

Nous tenons à souligner ici la qualité du travail fourni par les entreprises mandataires : ACD, Despagnet et Golliot.

Est-ce que ce projet répond au besoin exprimé ? Il suffit d'écouter les commentaires des enfants et du corps enseignant pour s'en persuader.

Voiries :

En ce qui concerne les travaux de voiries, ces derniers étaient jusqu'à la fin de l'année 2016 subventionnés pour moitié de leur montant jusqu'à une dépense de 30 000 € HT par le Conseil Général. Malheureusement ces derniers ont décidé de réduire leur aide, à partir de 2017, à un montant maximum de 25% de 27 000 € HT soit une aide maximale de 6 750 € contre 15 000 € auparavant.

Face à cette baisse de subvention, les prochaines voies qui bénéficieront du programme de réfection des voiries en 2017 seront les impasses Lauga et de la Plantation et une partie du chemin de Bourda.

La bibliothèque se modernise

Depuis 2012, la bibliothèque d'Arros-de-Nay fait partie du réseau des bibliothèques du Pays de Nay qui se compose de 8 bibliothèques sur tout le territoire de notre communauté des communes.

La bibliothèque d'Arros participe actuellement à la modernisation du réseau avec la mise en place d'un nouveau portail internet qui, grâce à une carte unique et gratuite, permet de :

- Se connecter à son compte pour effectuer des réservations ou prolonger ses emprunts
- Accéder à l'ensemble du catalogue des 8 bibliothèques du réseau
- Consulter l'agenda des animations et toutes les informations pratiques relatives aux bibliothèques du réseau (horaires, adresses...)

Le portail internet : <http://www.bibliotheques-paysdenay.fr>

Vous n'avez pas encore votre carte de bibliothèque? Venez vous inscrire aux horaires d'ouverture de la bibliothèque d'Arros, les bénévoles vous la fourniront gratuitement.

Notre bibliothèque bénéficie du dynamisme du réseau sans perdre de sa personnalité. En effet Marie-Claude Midot, fidèle présidente de l'association, coordonne tous les bénévoles.

Avec elle, Vanessa Lebault, Françoise Soum et Pierre Forsans choisissent eux-mêmes les ouvrages qu'ils achètent avec une somme octroyée par le réseau. Ils gèrent le fonds, conseillent, assurent les permanences, décorent et agencent la bibliothèque. Ils prennent aussi à cœur d'accompagner chaque lecteur par des conseils avisés.

D'autres bénévoles s'activent pour que chaque jeudi, les 16 enfants prévus en activité « Bibliothèque » lors du temps d'activités péri-scolaires soient accueillis dans de bonnes conditions. Annick Boucon, Geneviève Fau, Cathy Aguilon, Martine Gandhi, Marie-Claude Midot préparent ces séances et se relaient par équipes de 2 ou 3. En fonction des âges, elles proposent par exemple : découverte d'ouvrages, lecture de contes, ateliers autour des livres, réalisation de pages géantes inspirées d'histoires.

En complément du fonds de livres du réseau qui compte 30 000 documents, la bibliothèque d'Arros a choisi de continuer à bénéficier du dépôt de la bibliothèque départementale des Pyrénées Atlantiques (BDP). Ce sont ainsi entre 500 et 600 livres renouvelés 2 fois par an qui viennent enrichir les étagères de notre bibliothèque.

Des kamishibai (contes d'origine japonaise basés sur des images), des tapis de lecture, des malles de lecture sont empruntés à la BDP et ravissent les enfants de l'Accueil de Loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Dans le cadre scolaire, chaque élève de l'école vient aussi emprunter un livre par semaine.



Les enfants de l'école d'Arros ne sont les seuls à bénéficier de la bibliothèque. En effet, les élèves de Haut-de-Bosdarros profitent de leurs déplacements à la piscine pour venir à la bibliothèque environ 4 fois dans l'année. Quelques enseignants des villages alentours apprécient également la prestation de la bibliothèque d'Arros et viennent emprunter des livres pour leurs classes.

Enfin, la bibliothèque d'Arros participe aux animations culturelles proposées par le réseau des bibliothèques. Le prochain rendez-vous à la bibliothèque d'Arros est le samedi 25 novembre de 16h45 à 18h00 avec Carine Vendôme qui contera « Plumes et flocons » pour les enfants à partir de 6 ans. Pour les autres événements et l'actualité du réseau, consultez le site : <http://www.bibliotheques-paysdenay.fr>

La municipalité tient ici à remercier Marie-Claude Midot et toute l'équipe de la bibliothèque pour leur investissement personnel et la qualité de leur travail.

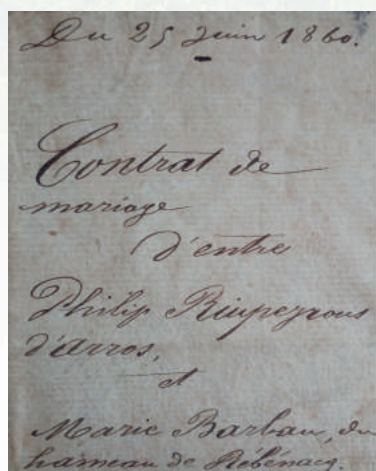
Le Petit Hameau

L'un des quartiers historique d'ARROS : Le Petit Hameau

Dans le cadre de notre tour d'horizon historique des quartiers de notre vieux village, nous tournons notre regard dans ce bulletin, sur « Le Petit Hameau » l'un des très anciens quartiers de la Baronnie d'Arros. Ce travail de recherche a été très riche de rencontres, de découvertes et d'anecdotes ! Nous allons donc vous la raconter dans les pages qui suivent.

Pour illustrer ce propos historique, on trouve par exemple :

La « Maison Subercane fondée en 1672, reconstruite par Lolou en 1881 ». On lit au dessus de l'entrée de l'une des plus anciennes fermes du Petit Hameau. 1672...



Contrat de mariage des ancêtres de Lucienne Ulian (Ferme Coumet) avec la bénédiction impériale ! Sa maman est une fille née Riupeyrous. Ce sont certainement Philip et Marie qui ont réaménagé la ferme Coumet en 1860

Comme ailleurs en France, la population d'Arros a connu une forte hausse entre 1800 et 1850. Et même si cette tendance s'inverse globalement à la deuxième moitié du XIX^e siècle, Nay réussit à poursuivre son développement grâce aux industries du textile et du meuble prospères. A la même période, Bernadette Soubirous change le destin de Lourdes, de riches Anglais prennent leurs quartiers d'hiver à Pau, et la « fièvre » thermale en Haut-Béarn y fait venir la cour impériale comme la bourgeoisie de la France entière. Cet essor ne peut qu'augmenter le besoin en denrées alimentaires et les fermes du Petit Hameau semblent bien en tirer profit.

Tandis que la Carte Cassini vers 1800 fait apparaître beaucoup de fermes des Labassères mais ne mentionne que « Barthe » au Petit Hameau, la carte d'état major mettra bien en évidence l'existence de toutes les fermes du quartier vers 1850. Sont même indiquées par leur nom : Laragnouet (d'ailleurs la seule à être recensée dès 1385 par Gaston Fébus pour payer l'impôt du cens !), Coumet (Ulian), Casamayou (Baradat), Bouriat (Duboé), Bacabara (Boudignon), Pedemelou (aujourd'hui en ruine), et enfin la ferme Haouré qui, coupée en plein milieu par la limite communale, repose à la fois sur le sol Arrosien, et sur la commune de Haut-de-Bosdarros ! Aujourd'hui, certains des Cerris votent du coup en Bas, d'autres en Haut !



Carte Cassini vers 1800



Le Petit Hameau vers 1850

Le développement des fermes au tournant du siècle est encore bien visible aujourd'hui car la plupart d'entre elles se sont agrandies et rehaussées selon le même modèle au début du XX siècle : Pelay (Soulé), Porteteny, Habé (Pisano), Laragnouet, Hourcade (Cazaux-H), Bourda-Plaa (Luscan) et Bacabara. Paulette Baradat témoigne : « Il y avait une carrière en face de chez Laragnouet, à côté de chez Robert (Dietrich). On y extrayait de la pierre calcaire blanche pour faire les encadrements de porte et de fenêtre ».



Ferme typique (Bouriat) de la deuxième moitié



Ferme typique (Hourcade) du début du XX siècle du XIX Siècle

Peu de souvenirs de la guerre 39-45 mais Lucienne Ulian se rappelle que son père a pu rester à la ferme (Coumet). Il a rejoint le maquis à un moment donné mais l'a quitté ensuite, après avoir vu des choses « pas très nettes ». André Tourné-Porteteny n'a pas non plus été appelé ni au début de la guerre, ni pour le travail obligatoire (STO). Il y avait des tickets pour le pain, et les chariots étaient contrôlés pour voir s'il n'y avait pas de blé caché.

Quand Lucie arrive de Bruges chez les Tourné-Porteteny en 1953, le quartier est encore bien différent d'aujourd'hui : « Sauf chez Bégué et Robert, tout le monde était paysan. L'électricité est arrivée la même année que moi. C'était isolé ici. Entre nous et le bourg, il n'y avait personne. La route (d'Oloron, pourtant la N636 à l'époque !) n'était pas goudronnée et on se déplaçait à charrette, tirée par 2 chevaux.

En regardant la carte de 1950, le chemin de terre après Cazamayou ne remontait pas directement vers Lolou via les maisons de Lavigne et Disparti/Chol alors inexistantes, mais faisait un crochet par « Massaly », aujourd'hui en ruine. De même, le chemin de Bourda était encore simple chemin. « Mon père concassait des cailloux pour l'entretenir » se souvient Lucienne. Il se coupait en 2 branches après Bourda-Plaa (Luscan), l'une pour arriver sur la petite maison Barthe, et l'autre qui bifurquait directement vers la ferme Bacabara (Boudignon). De là, le chemin traversait le Luz à l'aide de « simples Labasses » avant de rejoindre la route de Bié, la seule à être goudronnée à l'époque !



M. Socolovert se souvient : « Bordehore (maison Barthe) était à un moment d'accord pour aménager le chemin (Bourda) mais quand il a vu les engins arriver, il a fait marche arrière. Il est mort peu de temps après et la voiture qui a voulu récupérer le corps n'a pas pu passer, tellement la route était mauvaise. Du coup, ils l'ont transporté dans le vieux corbillard, tiré par un cheval. »

« L'eau est arrivée ici après la mort de mon père, décédé en 1968 », se rappelle Lucienne Ulian. « Chez Lolou, il n'y avait pas de lavoir, alors la maman venait faire ses lessives ici ». A l'époque, les maisons n'avaient pas de sanitaires. « Une fois alors que j'étais enceinte », raconte Lucie Tourné-Porteteny, « ils étaient tous partis au marché. Je ne sais plus qui est finalement allé chez Laragnouet pour appeler le médecin (de Nay) et lui dire de venir m'accoucher. »

Comme le précise Danielle Cazaux-Hourcade : « Le seul téléphone (public) se



trouvait chez Laragnouet. On l'utilisait pour appeler le vétérinaire, l'inséminateur ou le médecin. Seul Biès avait le téléphone (privé), mais à l'époque ça coûtait une fortune pour l'installer, il fallait 1.000.000 ! » C'est finalement en 1980 que le téléphone est arrivé partout, après une pétition lancée au Petit Hameau et le Chemin de Tresserre (Haut-de-Bosdarros) à l'initiative de Francis Tourné.

Chez Tourné-Porteteny « on vendait beaucoup de fruits à Nay : cerises au printemps, pêches l'été, puis figes, noix et châtaignes à l'automne ». Chaque ferme avait sa vigne pour faire du vin. C'était de l'autoconsommation mais on apportait aussi des barriques chez certaines familles. A part le café, le sucre et le sel, on vivait quasiment en autonomie et on s'entraidait beaucoup. On allait faner chez l'un, puis chez l'autre, ainsi de suite. Pareil quand on tuait le cochon.

« C'est Domecq (Bacabara) qui venait tuer le cochon ici », raconte Lucienne. « On apportait toujours le filet et un boudin chez M. le curé. Oh, le filet quand même ! » se rappelle Lucie. Et Paulette : « On réservait une partie du porc pour le métayer (chez Massaly) et ma mère me demandait souvent d'aller lui apporter des légumes du jardin.

Danielle se souvient : « Quand on fanait chez Porteteny, ils apportaient des goûters au pain et du vrai beurre de la ferme ». Chez Coumet, on « cultivait beaucoup de blé et un peu de maïs, mais il n'était pas du tout comme maintenant. Les épis étaient alors petits et les grains ronds ». A la récolte du maïs « on dépouillait les épis à la main, on s'y mettait tous et ça occupait les veillées ». Chez Tourné-Porteteny « on faisait un peu de pain du maïs aussi car on avait le four à pain. A un moment donné, c'est Adele des Pindats qui est venu livrer le pain au quartier. Après, c'était Peltier, puis la boulangerie de Gan avant Lastapis de Bruges aujourd'hui ».

Danielle évoque les années d'école : « Avec mes sœurs, on partait d'abord chercher Arlette (Bégué) puis on retrouvait les Tourné-Porteteny pour rejoindre l'école libre (salle paroissiale) à pied. Le soir pour le retour, idem ! » (En gros, c'était les TAP de l'époque !) Francis se rappelle aussi : « Je suis allé à l'école à 6 ans. D'abord à pied, et après j'ai eu un vélo. Puis quand j'ai rejoint l'école (publique) à la mairie vers 10 ans, le bus est arrivé ». Son frère Gérard renchérit : « Les deux premières fois qu'on partait à l'école en car, le chauffeur est même venu nous chercher ici dans la cour ! »

Alors qu'aujourd'hui il n'y a plus que des bovins à viande (Laragnouet, Tourné-Porteteny, Duboé, Ulian), « tout le monde avait des vaches laitières à l'époque. Le camion récupérait le lait tous les 2 jours...mais il fallait l'amener au bord de la route ». Les fermes se sont progressivement transformées en favorisant l'élevage, dont les canards, et la culture du maïs. Avec le temps, elles se sont agrandies aussi. Du mariage des grands-parents de Paulette et Danielle est ainsi née l'union des fermes Cazamayou et Hourcade ! D'autres ont hérité, ou ont pu acheter des terres lorsqu'un agriculteur n'avait pas d'enfant ou d'autre successeur pour poursuivre l'activité. Les champs vendus séparément, Bacabara et Habé sont ainsi devenues maisons d'habitation.



Le pressoir chez Hourcade



La ferme Coumet, avant et après 2004

Le Petit Hameau a commencé à rompre son isolement avec le village à partir des années 70 quand les lotissements Point de Vue, Petit Hameau et Les Vignes se sont successivement construits à partir du bourg. De nouvelles maisons le long de la route d'Oloron, chemins de Bourda et Cazamayou ont également permis d'étoffer la population du quartier. En nombre bien sûr mais surtout par nature car commerçants, artisans, professions libérales, employés du secteur privé, fonctionnaires et retraités complètent désormais une population qui était essentiellement agricole. Et tous sont heureux d'être venus y vivre ! Alors...longue vie au Petit Bourdalat !



Cartouche de la ferme Bacabara (Boudignon), fondée en 1791 et agrandie en 1909

*Jesus Maria – Mais (!) enfants je vous exhorte aime Dieu de toutes tes forces
Le trésor que je vous laisse aime Dieu toujours sans cesse – Domecq Laurent*

**Afin de poursuivre la découverte du Petit Hameau,
une balade est proposée le samedi 18 novembre à 14h30.**

**Rdv pour petits et grands
au croisement Route d'Oloron-Chemins de Bourda et Pedemelou.**

En cas de pluie, elle est reportée au lendemain.



L'urbanisme

Petits rappels des principales obligations déclaratives en matière d'urbanisme :

Vous avez la volonté de créer une nouvelle annexe au fond du jardin, d'installer une piscine, vous voulez aménager des combles pour gagner un peu d'espace, couvrir la terrasse et ou créer une véranda, clôturer votre propriété, construire un mur, réaliser des travaux de ravalement, transformer le garage en pièce à vivre, changer la couverture de la maison ou des annexes, y installer un velux...

Vous vous posez la question, déclaration de travaux ou pas de déclaration ?

Pour tout type de projet, les règles d'urbanisme imposent de vérifier la faisabilité d'un projet au moyen de documents de déclarations comme le certificat d'urbanisme, la déclaration préalable, le permis de construire, le permis d'aménager, le permis de démolir...

Certains travaux peuvent être effectués sans autorisation préalable (listés à l'article R 421-2 du code de l'urbanisme) et dispensés de toute formalité en raison de leur nature ou de leur très faible importance * :

- Par exemple, les abris d'une superficie de moins de 5 m², les piscines (non couvertes à plus de 1,80 m de hauteur) de moins de 10 m² ou hors sol, les terrasses de plain-pied ou les éoliennes de moins de douze mètres de haut ...

* Attention cependant si le projet est situé dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé ou en instance de classement, une déclaration préalable sera obligatoire.

De même pour tous les autres travaux et dans tous les secteurs, vous devrez effectuer :

- **une déclaration préalable de travaux** (listés à l'article R 421-9 du code de l'urbanisme) comme par exemple une construction ou une extension de plus de 5 m² et moins de 20 m² de surface de plancher (et même jusqu'à 40 m² dans les zones UA et UB des PLU et seulement si l'emprise totale de la construction ne dépasse pas 170 m²), un ravalement, la construction d'un mur de clôture ...
- **un permis de construire pour tous les autres cas.**

Dans tous les cas, vérifiez ce qui est autorisé pour votre zone ou secteur dans les documents du PLU disponibles sur le site de la commune ou consultable en Mairie et n'hésitez pas à vous renseigner au préalable toujours en Mairie.

Si vous faites partie d'un lotissement, n'oubliez pas de consulter aussi le règlement du lotissement ou de la copropriété.

La durée de validité d'une autorisation d'urbanisme est de 3 ans et peut-être prorogée par dépôt en Mairie de 2 fois 1 an soit 5 années au total pour faire les travaux déclarés.

Enfin n'oubliez pas que vous devrez pendant toute la durée des travaux, afficher le document intitulé récépissé de dépôt d'une déclaration préalable portant le cachet de la mairie attestant la date de dépôt de la déclaration de travaux. Attention, le panneau affiché sur votre propriété doit contenir des mentions précises figurant dans un arrêté. En pratique, vous pouvez acheter un panneau d'affichage conforme à la réglementation dans les grandes surfaces de bricolage.

En cas d'infraction aux règles d'urbanisme constatée, quels délais de prescription ?

(Article 8 du Code de procédure pénale et article L480-14 du Code de l'urbanisme)

La réalisation de travaux non conforme à l'autorisation obtenue ou contrevenant au plan local d'urbanisme (PLU) constitue une infraction pouvant engager votre responsabilité pénale.

Ce délai est passé de 3 à 6 ans depuis le 28 février 2017. Il démarre à partir de l'achèvement des travaux et est rétroactif, c'est-à-dire qu'il s'applique aux infractions commises avant cette date, sauf si l'ancien délai de 3 ans est déjà prescrit.

Au delà du délai de 6 ans, vous ne pouvez plus faire l'objet de poursuites pénales. Toutefois, passé ce délai, la commune peut engager votre responsabilité civile, dans la limite de 10 ans, en saisissant le tribunal de grande instance (TGI) pour ordonner la démolition ou la mise en conformité de votre construction.

ALORS, NE VOUS EXPOSEZ PAS INUTILEMENT !

Notre Ecole

Accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs, désormais ouvert à chaque période de vacances scolaires (sauf d'hiver), a fonctionné cet été avec un projet d'activités fondé sur l'éveil des sens. Les enfants ont participé à des activités sportives, manuelles, culturelles, artistiques plutôt « sensorielles » mais pas seulement...

Ils sont également partis en balade et ont fait des sorties telles que : piscine, Zoo d'Asson, cinéma, rencontre intercentre avec les autres centres de loisirs de la communauté de communes.

Les sorties se sont déroulées avec le centre de loisirs d'Asson et celui de Montaut de manière à développer les échanges entre centres (équipes et enfants) et à mutualiser les transports.

Durant les vacances d'automne, du 23 au 27 octobre 2017, un projet sur les « quatre éléments » a été amorcé et se poursuivra durant les prochaines « petites vacances ».

Le centre sera ouvert de 7h30 à 18h30 :

- du lundi 12 au vendredi 16 février 2018
- du lundi 9 au vendredi 13 avril 2018
- du lundi 9 au vendredi 27 juillet 2018

Accueil Périscolaire :

Depuis la rentrée, les activités proposées aux enfants durant les TAP (temps d'accueil périscolaires) de 15h30 à 16h30 sont les suivantes : atelier artistique, yoga, langue des signes, atelier créatif, éveil musical et instrumental, activités théâtrales, jeux extérieurs, initiation au football, au basket ball et au handball, activités manuelles, jeux de société, carnet de voyage et bibliothèque ; le tout encadré par des intervenants qualifiés, et pour certains, bénévoles.

Le mercredi c'est sur le thème des « contes et légendes » que les enfants se verront proposer des activités. Ainsi, les enfants pourront découvrir ou redécouvrir des contes traditionnels mais aussi des contes détournés et des légendes qu'elles soient connues ou moins connues (comme des légendes d'Arros par exemple).

Ils continueront également à entretenir les potagers créés l'an dernier et à embellir la cour de parterres de fleurs. Tous les ans, le centre de loisirs participe à Festiv'arts, et pour l'édition 2017, l'oeuvre des enfants « le jardin diaphane » a même été sélectionnée pour être exposée à la Maison Carrée Nay.

L'ensemble de ces activités s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif Territorial qui arrive à son terme puisqu'il a été élaboré pour une durée de 3 ans. Il sera évalué par son comité de pilotage et une concertation organisée avec les enseignants, les parents et les intervenants afin de choisir pour la rentrée scolaire prochaine entre la poursuite de l'organisation actuelle ou le retour à la semaine de 4 jours d'école. Une réponse est attendue avant fin février 2018.



Les enfants à la fontaine aux fées à Arros



Nos Associations

Comité des fêtes de Arros

Les fêtes de notre cher village se sont déroulées le premier week end du mois de juillet.

Le comité des fêtes est très fier de proposer tous les ans, et depuis 3 ans maintenant, un programme nouveau et surtout gratuit pour tous, mais il regrette que les arrosiens ne se donnent pas la peine de faire honneur de leur présence lors de ces animations «gratuites» si difficiles à mettre en place.

Néanmoins, les personnes présentes le vendredi soir ont pu apprécier la projection du film «Une nuit au musée» dans le confort de La maison pour Tous, puis profiter d'un moment autour d'un verre. Remercions au passage Madame Sénat, Monsieur Cauquil et l'association Festiv'Art !

Le samedi soir, toutes les personnes présentes pour La soirée magique sont unanimes et ne s'attendaient pas à un spectacle de ce niveau là. Par la suite, c'est notre magnifique Banda locale toujours présente et joyeuse qui nous a fait son récital festif.

Le repas dominical, avoisinant chaque année les 250 personnes, s'est vu animé de quelques chants béarnais dans une ambiance conviviale et familiale. Les plus petits ont pu finir le week-end de fêtes en balade à poneys. Tous nos remerciements aux personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de nos fêtes. Merci pour votre générosité, le dévouement de nos jeunes, la présence de vous tous. Merci à Monsieur le Maire pour son accompagnement !

Le bureau

L'association Intercommunale de Chasse d'Arros-Nay-Bourdettes

Monsieur Lanusse Michel, élu à l'assemblée générale, assure la présidence de l'A.I.C. ARROS-NAY - BOURDETTE. Il a en charge l'organisation des battues, la gestion raisonnée des territoires de chasse et l'information des propriétaires sur d'éventuels dégâts de gibier connus ou signalés sur des parcelles agricoles.

La vente des cartes d'adhérents a eu lieu jusqu'au 31 octobre 2017. Les cartes de nouveaux sociétaires ne seront à présent accordées qu'après une réunion du bureau.

Dorénavant, les rendez-vous pour la chasse en battue se feront à la place de la bascule pour Arros-de-Nay et Bourdettes, et au parking dit " de Lazare " ou à la plateforme des fêtes pour Nay-Labassères.

Des faisans reproducteurs ont été lâchés avant l'ouverture et des faisans de tir ont été lâchés la veille et 15 jours après; un autre lâcher est prévu courant novembre : des volontaires se chargent de cette organisation avec Tony RUIZ, nous les en remercions...

Les personnes souhaitant acheter un chevreuil tué au cours des battues doivent en informer Michel Lanusse au 06.61.80.85.60.

Nous souhaitons à tous une bonne saison cynégétique...



Comité des Fêtes des Labassères

Comme d'habitude les fêtes des LABASSERES se sont déroulées le deuxième week-end de Juillet.

Le samedi pluvieux, pendant lequel nous avons tenu une buvette chez Méniche pour le Rallye du Béarn a laissé place à un dimanche ensoleillé qui a réuni plus de 250 convives pour le repas animé par Lous Esberits.

Merci aux jeunes et moins jeunes qui ont participé à la réussite des fêtes des Labassères.

L'Association des Parents d'Elèves

L'association des Parents d'élèves a pour objectif de financer en grande partie les animations ou sorties culturelles et sportives proposées par l'équipe enseignante.

L'APE a aussi à coeur de créer du lien social entre les parents, tout en animant le village.

Le nouveau bureau est composé de : Sébastien Carrère et Stéphanie Laplace à la présidence, Aymeric Bonvous et Cédric Lebault à la trésorerie, Nadège Julio, Nathalie Hourcade et Élodie Egalon au secrétariat.

Une question, une suggestion, nous sommes joignables à ape.arros@gmail.com

Pour cette fin d'année, nous vous proposons de commander votre sapin de Noël, ainsi que des chocolats. Des bons de commande seront à votre disposition mi-novembre à l'école, à la Mairie et à Utile.

Les enfants vous remercient d'avance !

Rencontres et Loisirs

Les après-midis Récréatifs sont organisés par l'association Rencontres et Loisirs. N'hésitez pas à venir passer un moment de détente, vous serez les bienvenus !

Pour les deux derniers mois de l'année, les dates retenues sont les suivantes : le vendredi 17 novembre, et le vendredi 15 décembre à la salle de la Mairie d'Arros à 14 heures.

Pour le Salon de l'agriculture en 2018 à PARIS un voyage est organisé les 1er, 2 et 3 mars 2018. Le nombre de places pour l'avion est limité à 40 personnes.

Les personnes pré-inscrites seront prioritaires. Pour tout renseignement veuillez contacter le 05 59 71 20 74.



L'Entente sportive de Nay Vath-Vielha

Les joueurs de notre club intercommunal ont repris, comme chaque année, le chemin des terrains.

La saison précédente 2016/2017, aura vu notre équipe U17 créer un véritable exploit en remportant la coupe des Pyrénées. Ce trophée est généralement remporté par les grands clubs du département (Pau FC, Aviron Bayonnais ou Genets d'Anglet).

La finale s'est déroulée sur les installations de Bordes, le 27 mai dernier, un jour de forte canicule. Nos jeunes y affrontaient l'équipe d'Anglet, évoluant 2 divisions au-dessus et pourtant, comme lors des belles épopées en coupe de France, le petit poucet va remporter la rencontre. Le temps réglementaire s'est terminé sur le score de 1 -1 (but de Thomas Pouts) et la séance des tirs au but aura désigné le vainqueur. Notre gardien, Adrian Morel va dégouter les tireurs basques en stoppant leurs 3 premières tentatives tandis que nos garçons transformaient les leurs. Le président du District (Jean-Michel Larqué) pouvait remettre la coupe au capitaine nayais, Léo Pétroix qui la brandissait au milieu de tous ses partenaires.



Cette victoire confirme l'excellent travail de formation engagé dans notre club depuis de nombreuses années et récompense également les dirigeants et éducateurs qui travaillent auprès des jeunes (et des moins jeunes) tout au long de l'année. Cette victoire est un clin d'œil à l'histoire, car lors de la saison 1992/1993, le club avait déjà remporté ce trophée, cette fois dans la catégorie sénior, avec un certain Christophe Pétroix au sein de l'équipe victorieuse.

Lilou pouvait être fier de son fils et maintenant de son petit-fils.

Arros-Animation

Les répétitions de la banda « Lous Esbérits » ont lieu tous les vendredis soirs à 20h30 et les cours de solfège, pour les élèves débutants, le mardi soir de 18 h à 19 h. Ces cours, ouverts aux enfants à partir de 8 ans, ont débuté cette année le mardi 3 octobre.

L'association organise traditionnellement, à Arros, tous les ans, la fête de la musique et l'Irolade (soirée châtaignes, bourret). La fête de la musique, officiellement programmée en France le 21 juin, est toujours avancée, à Arros, au vendredi précédent cette date. Ce qui permet à la banda de participer aux manifestations de Pau. Cette année, le temps était au rendez-vous, et le public a pu pleinement apprécier le travail de la formation musicale dispensée tout au long de l'année, des débutants aux musiciens confirmés. Et, cerises sur le gâteau, l'artiste Pedro Santovenia est venu présenter quelques morceaux de musique cubaine joués à la flûte traversière et l'association Stell'art a proposé un extrait de son spectacle de fin d'année et quelques chants interprétés par Marine.



L'Irolade a eu lieu le vendredi 20 octobre. Les châtaignes étaient, comme d'habitude, cuites à point et le bourret d'excellente qualité. L'animation de cette soirée a été assurée par la troupe du Rideau Rouge de Mirepeix qui a présenté une pièce de théâtre en deux actes de François Scharre « Paul m'a laissé sa clé ! ». La banda a assuré les intermèdes musicaux.

Le public très nombreux a beaucoup ri.

Festiv'Arts - Déjà la 10ème édition



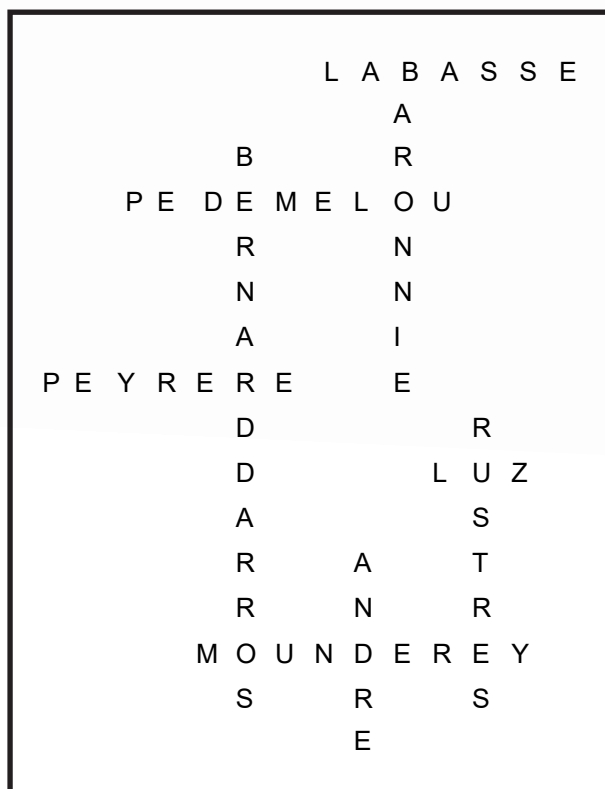
Le prochain week-end de Pentecôte promet d'être merveilleusement diabolique dans notre village. En effet, Festiv'Arts, ce festival des arts visuels que vous connaissez bien désormais, fêtera sa 10ème édition autour du thème **Démon et Merveilles**. Bloquez d'ores et déjà les dates du 20 et 21 mai 2018 sur vos agendas car toute l'équipe de Chemins des Arts, organisatrice de l'événement vous réserve de nombreuses surprises !

Les candidatures sont d'ores et déjà ouvertes et les dossiers téléchargeables sur le site internet : <http://festivarts.fr> pour les :

- artistes confirmés (clôture des candidatures le 11 décembre 2017)
- artistes nouveaux talents Tremplin des Arts (clôture des candidatures le 11 décembre 2017)
- artistes en herbe amateurs (enfants, ados, adultes, scolaires, étudiants, en individuel ou participation collective) (clôture des inscriptions le 30 avril 2018)

N'hésitez pas à vous inscrire, à en parler autour de vous et à visiter dès maintenant le site <http://festivarts.fr> !

Solution des mots croisés du bulletin n°6 de mai 2017



A l'aide des cases en gras,
vous retrouviez le nom de Arros-de-Nay au Moyen Age : **ARROSSIUM**